



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 27 février 2020

#### DATE DE CONVOCATION

07 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février 2020 à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert SAUVAIN, Président.

#### Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT), Luc JOLIET (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON, Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Nicole DARMIGNY), Mmes Ghislaine POIVRE, Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir de Mme Francine COTTIN), M. Serge BENOIT (suppléant de M. Nicolas ROYER), Mmes Catherine BERTET (arrivée à 18h45), Élisabeth BESSIÈRE (arrivée à 19h30), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE), Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR), MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky Pillot), Laurent FAIVRE (départ 19h00), Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Bernard GEVREY (départ 19h00), Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE (pouvoir de Mme Catherine LANTERNE), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

#### Étaient Absents/excusés :

MM. Michel AIMEUR (pouvoir à Mme Sylvie CHATRUSSE), Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Luc JOLIET), François BIGEARD, Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Francine COTTIN (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Nicole DARMIGNY (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Monique DEFOORT, Isabelle DI GIOVANNI, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M Jean-Paul BONY), Françoise JACQUES (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Catherine LANTERNE (pouvoir à M. Guy MORELLE), MM. Jacky LAPIERRE, Michel MANGOLD, Jacky PILLOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Nicolas ROYER.

#### Secrétaire de séance :

M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

27/02/2020/33

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :</b>	48
<b>PRÉSENTS :</b>	31
<b>VOTANTS :</b>	40

**Objet :** Fixation de la prime versée aux candidats admis à concourir à un concours de maîtrise d'œuvre et des indemnités des membres du jury

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé pour la restructuration et l'extension du site du 12 Rue de Franche-Comté.

Conformément à l'article R2162-20 du Code de la Commande Publique, une prime est allouée aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement de concours. Le montant de cette prime est fixé à 13 500 euros Hors Taxes et a été prévue au Budget Primitif du Budget principal 2020 pour les quatre candidats.

Quatre candidats étant admis à concourir, la prime leur sera versée.

Conformément à l'article R2162-21, la rémunération du lauréat tient compte de la prime qu'il a reçue au titre de sa participation au concours.

#### Modalités de fixation des indemnités des membres du jury ayant la qualification professionnelle requise

Au titre de leur participation, il sera alloué aux membres du collège de la maîtrise d'œuvre constituant le jury une indemnité de participation.

Il est proposé de fixer l'indemnité comme suit :

- 200 € TTC pour une séance dans la demi-journée,
- 300 € TTC pour deux séances consécutives,
- Remboursement des frais kilométriques, au sens de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques prévus à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le   
ID : 021-200000925-20200303-2020\_02\_27\_33-DE

Catégories (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 kms
5 CV et moins	0,29 €
6 et 7 CV	0,37 €
8 CV et plus	0,41 €

Le Conseil Communautaire, par :

- 28 voix **POUR**,
- 11 **ABSTENTION** (Mme Nathalie ANDRÉOLETTI, MM. Jean-Paul BONY, Gilles BRACHOTTE, M. Daniel CHETTA, Mme Francine COTTIN, MM. Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA, Mmes Patricia GRAPPE, Catherine LANTERNE, Monique PINGET, M. Daniel SUTY),
- 01 voix **CONTRE** (Mme Françoise JACQUES),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à verser le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir,
- **APPROUVE** les modalités de fixation des indemnités kilométriques versées aux membres du collège de la maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



**Hubert SAUVAIN**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)